



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

*Là où la défense n'a plus la parole*

## Communiqué de presse

Abuja, le 26 juillet 2021

### **Avocats Sans Frontières France exhorte le Nigéria à s'abstenir de procéder à des exécutions et demande que des mesures soient prises pour réduire la population en attente de jugement dans les centres de détention**

Avocats Sans Frontières France est profondément préoccupée par les récentes recommandations proposées par le ministre de l'Intérieur comme moyen de désengorger les prisons du pays. Ogbeni Rauf Aregbesolan s'est exprimé vendredi 24 juillet 2021 lors de l'inauguration du quartier général du Commandement de l'État d'Osun du Service correctionnel du Nigéria à Osogbo, et a exhorté les gouverneurs des États à signer les arrêts de mort de 3008 détenus afin de désengorger les établissements pénitentiaires du pays.

Il est inquiétant d'apprendre que sur une population carcérale totale de 68 747 détenus, seuls 17 755 détenus sont des condamnés et 50 992 détenus, soit environ 74 %, sont en attente de jugement. Les statistiques révélées par le ministre montrent que la congestion actuelle des prisons nigérianes est due au nombre élevé de détenus en attente de jugement et non à la minorité de condamnés à mort.

Une approche plus constructive consisterait à déclarer l'état d'urgence dans le système de justice pénale nigérian et à mettre en place des programmes et des initiatives pour remédier à la lenteur de l'administration de la justice au Nigéria. Cela devrait être fait dans le but de réduire le nombre de personnes en attente de jugement, dont beaucoup ont passé 8 ans ou plus à attendre leur procès. L'appel à l'exécution lancé par le ministre intervient à un moment où de nombreux pays dans le monde, et en particulier en Afrique, continuent de renoncer à la peine de mort. Il y a seulement 3 jours, la Sierra Leone est devenue la dernière nation à abolir la peine de mort après le Malawi.

ASF France saisit cette occasion pour rappeler que la peine de mort est inhumaine, obsolète et ne sert pas de moyen de dissuasion. Elle est utilisée de manière disproportionnée contre les pauvres. Elle constitue une violation du droit à la vie et l'exécution est irréversible même lorsque de nouvelles preuves viennent disculper le condamné. ASF France demande au gouvernement nigérian de déclarer un moratoire officiel sur les exécutions pendant qu'il s'attaque à l'énorme problème créé par la population en attente de jugement au Nigéria. Nous restons engagés à travailler avec nos partenaires nationaux pour relever le défi de la congestion des prisons au Nigéria.